

#COVID-19

**L'Assurance Maladie de l'Oise,
toujours présente aux côtés de ses assurés**

Suite à la décision du Gouvernement d'un nouveau confinement et de la restriction au maximum des déplacements pour limiter les contacts entre individus, l'Assurance Maladie invite ses assurés, pour toute demande ou démarche, à **privilégier leur compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)** ou sur applications smartphone et tablette et à **poser leurs questions via la messagerie de leur compte ameli**.

Le compte ameli, fort de ses 430 000 abonnés dans l'Oise, permet en effet d'effectuer la plus grande partie des démarches les plus courantes ; il permet de consulter le délai de traitement de son dossier, de suivre ses remboursements et indemnités, de déclarer une naissance, de déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement de sa carte Vitale et en demander une nouvelle, d'obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières, d'actualiser une information personnelle (changement d'adresse, téléphone, coordonnées bancaires...),...

En complément de l'offre de services du compte ameli, la CPAM de l'Oise vient de lancer son propre service sécurisé de dépôt de documents en ligne. Les assurés peuvent ainsi envoyer certaines pièces justificatives nécessaires à l'instruction de leur dossier (en prenant en photo ou en scannant les documents concernés). Plus d'informations sur le site ameli.fr :

<https://www.ameli.fr/oise/assure/actualites/nouveau-service-la-cpam-de-loise-le-depot-de-documents-en-ligne>

Par ailleurs, le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) comporte toutes les informations utiles, à la fois sur les droits et démarches comme sur les prestations proposées.

Les accueils de nos agences de Beauvais, Creil et Compiègne restent ouverts, sur rendez-vous. Ainsi, si les assurés ne peuvent pas faire autrement que de se déplacer, ils sont invités à prendre RDV depuis leur compte ameli ou en appelant le 3646.

Enfin, l'Assurance Maladie tient à rassurer ses assurés quant à sa mobilisation pour garantir la continuité de service, en particulier sur les remboursements de soins, le versement de prestations comme notamment les indemnités journalières, les rentes ou pensions d'invalidité ...

Ouvrir son compte ameli

Il est facile et rapide de créer son compte personnel sur ameli, dès lors que sa carte Vitale est bien à jour et avec ses coordonnées bancaires sous la main.

Par ailleurs, il est possible de le faire via France Connect, notamment avec ses identifiants des impôts.